



Étoile du Gard et de l'Hérault,

JOURNAL DU DROIT NATIONAL.



CATHOLICISME.

VOTE UNIVERSEL.

APPEL AU PEUPLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un An, 12 fr. — six Mois, 7 fr. ; — trois Mois, 3 fr. 50 cent.
Hors du Département : un An, 15 fr. ; — six Mois, 8 fr. ; — trois Mois, 4 fr.

Adresser les Lettres et Paquets, franc de port, au BUREAU DE LA DIRECTION de l'Étoile, Boulevard du Petit-Cours, n° 14, où l'on s'abonne. — On s'abonne aussi à Montpellier, chez M. DEPINOIS, place Notre-Dame, vis-à-vis l'Église.

Ce Journal paraît TOUS LES JOURS ou TOUS LES DEUX JOURS, selon l'importance des nouvelles, le Dimanche excepté.

ANNONCES, la ligne : 20 cent. — On traitera à forfait pour les Annonces répétées.

ELECTIONS DU 13 JANVIER.

M. FAVAND a obtenu la majorité sur ses concurrents. Nous ne connaissons pas encore les chiffres officiels des suffrages, au moment de mettre sous presse.

NIMES.

La Gazette du Bas-Languedoc, sybille surannée, remonte sur son trépied vermoulu, et nous gratifie de ses grandes colères.

Ram tam plam, tire lire,

Ram tam plam, tire lire,

Ah ! que nous allons rire !

La Gazette jette feu et flamme ; nous allons faire, nous, froidement de l'histoire.

La Gazette invoque le catholicisme, et elle s'est alliée aux protestants qui lui avaient promis et lui ont assurément donné dix mille voix.

Que la Gazette ne nie pas cette alliance, elle est publiquement avouée par ses alliés.

La Gazette s'évertue à accuser notre dévouement à la légitimité ; nous disons : le roi, nous, et elle ne le dit pas. Puis, qui a voté le douaire, l'impôt des boissons ? Quels sont, d'elle ou de nous, les familiers de l'Élysée ? Qui a dit : le rouge des rouges, plutôt que Lourdoeux ?

La Gazette est délirante : elle a soutenu jusqu'à la fin la candidature de Cavagnac à la présidence, quand les hommes du droit national combattaient le grand dictateur ; et maintenant quelques hommes, passés alors au camp de Ledru-Rollin, dit-elle, ont été les promoteurs de la candidature de M. de Lourdoeux.

Pauvre vieille ! pardonnons-lui, elle rade, elle est folle à attacher.

La Gazette prétend que le peuple du Gard s'est séparé d'elle, parce qu'on lui a parlé de l'exil. Mais au moins nous n'avons pas interprété malignement les paroles du prince ; et puis, supposé, oui, supposé une nouvelle lettre pour en faire une réclame électorale !

La Gazette pourrait-elle nous dire si les électeurs sont sous la tutelle de ses patrons ? Elle ne fait rien que d'après leurs ordres.

La Gazette demande que ses concitoyens lui rendent justice. C'est déjà fait.

Tu te fâches, donc tu as tort.

Nous avons fait les plus grands efforts pour déjouer le droit national, dit la Gazette. Des efforts inquis, en effet, qui ont eu pour objet de n'avoir, à Nîmes, que des voix protestantes ; de faire abstenir, en signe de pro-

testation, 25,000 électeurs catholiques dans le département entier ; de surprendre la bonne foi des habitants de plusieurs localités rurales ; de forcer celles-ci à voter à bulletin ouvert, celles-là à se voir refuser le travail si elles ne votaient pas pour vous ; à ne rien obtenir dans les centres importants de population qu'un échec honteux et une poignée de voix dues à l'intimidation et à la corruption.

Est-ce assez ? La Gazette dépare. Que diable va-t-elle faire dans cette galère !

Le rouge des rouges, plutôt que M. de Lourdoeux. Vous êtes servie de votre plat, Madame la Gazette ; de quoi vous plaignez-vous ?

L'événement ne vient pas de donner un démenti à l'Étoile, il vient de consacrer tout ce qu'elle a dit. Comptez : vous avez obtenu des votes protestants et ceux de la coterie ; nous avons, nous, les votes de la population ; car, à cause du trouble occasionné dans les esprits par vos mensonges, le peuple a préféré s'abstenir en grande partie, que de voter pour le candidat qu'il n'avait pas choisi.

La Gazette nous dira-t-elle si les lettres d'invitation pour la réunion de la Bibliothèque, sont arrivées la veille seulement du jour de la réunion aux délégués qu'elle redoutait ? Oh ! les ficelles ! qu'il y en a !

Drôles d'avocats, qui perdent ainsi leur cause !

La Gazette nous dirait-elle si M. du Grail était le candidat ministériel, et si M. du Grail n'est pas un Montalembertiste ; vous savez, de ces Montalembertistes qui sont catholiques, mais seulement en religion, et qui en politique encensent le veau d'or, l'orléanisme ?

N'admirez-vous pas, ami lecteur, cette petite Étoile qui, sans autre patronage que le droit national, sans subvention aucune, ce que la Gazette ne peut dire, sans autre appui que la raison publique, a conquis le Gard, a laissé dans Nîmes la Gazette seule avec ses rédacteurs, son imprimeur et ses intimes, tandis que le pouvoir a fui des mains de ceux qui le croyaient enchaîné auprès d'eux et pour eux ? Il y a ceci de particulier encore, c'est que l'Étoile, quoi qu'en dise la Gazette, n'est ni un individu, ni plusieurs ; elle ne réclame rien pour elle : elle est assez dédommée de faire le bien et de s'écrier : Vive la France !

A quoi se réduisent vos stupides acrimo- nies, infortunée Gazette !

LES PITOYABLES.

Un homme peut adopter un principe faux, soit par ignorance, soit même par ambition, et suivre tous errements de ce principe. D'ordinaire cet homme devient lui-même la victime de son erreur ; mais comme il est consé-

quent, comme il agit sous l'impulsion de la logique, car le mal a sa logique comme le bien, on ne peut s'empêcher d'honorer son caractère et de déplorer sa force, mal employée. Cet homme, s'il avait servi un principe vrai, aurait fait des miracles.

Il faut combattre le mauvais principe de la démocratie. Il faut prouver qu'il est contraire à la liberté et au bonheur du peuple ; qu'enfin il est la source du despotisme et de l'anarchie. Mais il faut respecter les hommes qui, engagés dans ce principe par des convictions mal éclairées, mais sincères, lui sacrifient tout, fortune et vie.

Ce sont ces hommes qui, reconnaissant plus tard la fausseté de leur principe, deviennent les soutiens les plus fidèles de l'ordre et de la liberté. Dès qu'un véritable républicain doute du principe démocratique, il devient forcément légitimiste.

Le malheur de notre époque n'est pas dans l'existence du parti démocratique, mais dans ce grand parti sans principe ni foi, n'adorant que le veau d'or du fait accompli, prêt à soutenir toutes les injustices, toutes les iniquités, toutes les usurpations ; n'adoptant aucun système politique excepté celui qui les emploie comme ministres ou préfets ; niant toutes les lois éternelles, toutes les vérités universelles, enfin de véritables caméléons politiques prenant toutes les couleurs de l'objet qui les touche, excepté pourtant le blanc.

Chose curieuse, le caméléon se refuse au blanc, car le blanc n'est pas une couleur, c'est l'absorption de toutes les couleurs.

Toutefois, ce parti, mu par la peur, serait tôt ou tard forcé de se soumettre à un principe si ceux qui se disent les champions de ce principe y croyaient eux-mêmes ; si au lieu de le servir en lui sacrifiant tout, ils ne préféraient l'exploiter pour leurs intérêts privés.

On dit que le parti caméléon a plus de talent et plus d'habileté, que c'est la seule raison de l'effacement du parti qui s'appelle faussement la droite ! Voyons un peu. A quoi se borne le talent de la majorité ? A réfuter les erreurs de la République sociale. Ce talent a-t-il empêché la bataille de juin 1848 ? Aurait-il suffi pour neutraliser l'escapade du 13 juin sans les talents supérieurs du général Changarnier ? Non. Le talent du parti bleu consiste exclusivement dans le nombre. Dès qu'il ne sera plus en majorité, il ne sera plus rien. Ce n'est pas par la qualité, mais par la quantité qu'il brille.

Comment donc qualifier des hommes qui, convaincus de la vérité et de la bonté d'un principe, transigent tous les jours avec leurs conscience, votent des lois contraires à leur principe, en se disant : « Encore cette concession. Demain je dirais ce que je sais, ce que je pense ; demain je prouverai au peuple que la reconnaissance du droit peut seule lui donner paix et prospérité ! » Ne ressemblent-ils pas à ce barbier qui a mis sur sa porte : « Ici on rase aujourd'hui pour de l'argent, de-

Libre - Defeard

Droit de justice

7

main on raserait gratis. » Ah ! si encore ils pouvaient arriver à demain ; mais non. Dieu n'a pas voulu que l'homme puisse un instant mentir à son devoir. Quiconque ne fera pas son devoir aujourd'hui, perd forcément ses droits demain. C'est une vérité gravée en lettres ineffaçables sur toutes les pages de l'histoire. Demain vous pouvez vous repentir de vos fautes d'aujourd'hui ; mais l'expiation marchera de front avec le repentir.

Le succès durable d'un homme politique dépend toujours de la conduite inexorable de son principe. Pour que l'homme aboutisse au but moral, il faut qu'il soit continuellement en faction contre lui-même ; il faut qu'il se regarde toujours comme sentinelle perdue pour crier comme le chevalier d'Assas : *Grenadiers, voici l'ennemi !*

On a dit, avec raison, qu'on ne s'enrichit que par l'honnêteté. On peut dire la même chose d'un parti politique. Le seul moyen pour lui de faire le bien, c'est de ne transiger jamais, et sous aucun prétexte, avec tout ce qui est contraire à son principe.

Il ne faut pas surtout que la peur ait sur lui la moindre prise ; car la peur n'éloigne pas le danger, elle le grossit au contraire. Mieux vaut, après tout, mourir que pourrir. Avec le principe, on meurt en homme d'honneur ; en le reniant, on disparaît avec honte et ignominie.

Ceux donc qui cherchent des excuses en faisant faux bond à leur conscience, ne sont pas des hommes, mais des pitoyables, des poltrons, qui, loin de faire du bien à un principe vrai et fécond, lui font plus de mal qu'un ennemi franc et déclaré. « Que les couards s'éloignent ! » a crié Moïse avant la bataille. A notre tour, nous crions : « Arrière les pitoyables ! » W.

(Gazette de France.)

Des correspondances arrivées de Nîmes nous apprennent que nos adversaires font répandre le bruit dans les communes du département du Gard, qu'une lettre récente de Frohsdorf se prononce nominativement contre la candidature de M. de Lourdoueix.

Cette assertion mensongère, propagée lorsque le démenti ne peut plus arriver en temps utile, est comme ces poignards que les chevaliers félons tenaient en réserve pour égorger leur ennemi au moment suprême de la lutte. Les hommes qui emploient contre nous cette arme déloyale ne font autre chose qu'abuser d'un nom auguste pour combattre les confesseurs de la foi monarchique. Ce sont leurs pareils qui ont fait exiler notre glorieuse dynastie ; aujourd'hui, ils ne savent que la compromettre. Il ne servent pas le principe monarchique, ils se servent de lui ; et ce qu'il y a de pire, ils s'en servent pour repousser ses défenseurs.

Ce peuple du Gard, dont ils contrarient les vœux, dont ils s'efforcent d'escamoter et de neutraliser l'initiative, ce peuple qu'ils blessent et qu'ils irritent par des manœuvres dont son intelligence découvre aisément tous les fils, ce peuple du droit national, qui demande aux lois fondamentales de la patrie son bien-être et sa liberté, ce peuple a le même esprit et le même cœur que ces ouvriers parisiens qui sont allés à Ems, et que le prince a reçus dans ses bras.

Prétendre que M. le comte de Chambord aurait apporté son autorité contre une candidature qui est l'expression des sentiments, des vœux et des idées accueillis par lui, avec une si touchante effusion, dans les ouvriers qui l'ont visité, il y a six mois, ce serait, indépendamment de tout autre raison se rapportant au candidat des populations du Gard, une supposition tellement absurde, que son seul résultat possible, c'est de soulever l'indignation de tous les gens de bien contre ses inventeurs et ses propagateurs.

(Gazette de France.)

LE CHAPITRE DES PRONOSTICS.

Aux personnes dont l'espérance a besoin de preuves mathématiques, nous livrons les calculs suivants ; ils consistent dans une simple addition des chiffres composant les dates de toutes les révolutions qui se sont opérées en France depuis 1789.

1789. — Chute de Louis XVI.....	1789	1
1804. — Chute de la grande République.....	8	0
1815. — Chute définitive de l'empereur Napoléon.....	8	1
1830. — Chute du trône légitime de Charles X.....	3	0
1848. — Chute de l'usurpation de Louis-Philippe.....	8	4
TOTAL.....	1850	8

Il importerait peu de savoir qu'en l'année 1850, il doit nécessairement tomber quelque chose, si la mystérieuse voix du chiffre ne nous fournissait pas quelques lumières de plus. Consultons donc, toujours par le même procédé, la somme des chiffres composant les dates des trois grandes Restaurations inscrites dans nos annales.

18xx. — Date d'une grande solution à venir dont il faut chercher les deux inconnues. 18xx	1
1429. — Date de la restauration de Charles VII, par Jeanne d'Arc	4
1594. — Date de la restauration d'Henri IV.....	2
1815. — Date de la restauration de Louis XVIII.....	9
1594. — Date de la restauration d'Henri IV.....	1
1815. — Date de la restauration de Louis XVIII.....	5
TOTAL.....	1850

Est-ce clair ?

Nous le constatons à l'honneur des représentants légitimistes de la Mayenne, ils ont voté comme un seul homme contre le projet de loi relatif aux instituteurs primaires.

La majorité des représentants légitimistes, à l'Assemblée, a cru devoir voter pour cette loi, qui est la négation de la liberté d'enseignement. Elle a obéi à un scrupule honorable, sans doute, mais à un scrupule exagéré, selon nous, à un scrupule mal entendu. Elle n'a pas voulu prononcer la condamnation du ministère, elle a voulu faire un nouveau, un dernier sacrifice à l'esprit d'union et de concorde ; mais nous disons que c'est là une fausse union et que cette union établie en dehors de tout principe, cherchant toute sa force dans l'arbitraire et dans un système de répression aveugle, ne peut conduire qu'au gâchis et aux catastrophes.

Félicitons nos amis de la Mayenne d'avoir placé en cette occasion le respect de la liberté et de la justice au-dessus de tout autre considération. L'ordre matériel ne peut être solide et durable que s'il repose sur l'ordre moral.

C'est en entrant dans cette voie que le parti légitimiste prendra une position forte, une position nationale, une position d'avenir !

(Indépendant de l'Ouest.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le billet suivant ; ils feront eux-mêmes dans leur pensée la réponse qu'on nous demande :

Paris, 12 janvier 1850.

Mon cher rédacteur,

Je tiendrais à avoir de vous une réponse à ces simples questions : Comment se fait-il que des hommes qui se disent et se croient sans doute légitimistes, condamnent avec amertume ceux qui, en suivant invariablement la même ligne, ont le courage et la franchise de leur opinion ? Courage et franchise n'ont jamais déplu qu'à la dissimulation. Y a-t-il sagesse, comme le prétendent certaines gens, à se laisser entraîner au torrent des folies qui bouleversent l'ordre des choses, à mettre le bien et le mal dans le même sac, à se soumettre enfin à tous les faits accomplis ? Avez-vous la velléité de marcher ? Grand Dieu ! vous voulez marcher. Halte-là, vous dirons les Nestor du jour, qui, étant d'avis que rien n'est comparable à l'inaction, et qui, en attendant que les caillots rôtis, toutes prêtes à être mangées, tombent du ciel, nous coupent moralement bras et jambes, en insinuant charitablement aux gouteux de leur espèce que vous êtes un braque, un exalté, un enragé, un homme cruel et de guerre civile. Plaise à Dieu qu'elle n'arrive pas ; mais la couardise nous y pousse. Alors les sages imprévoyants voudront marcher, mais il sera trop tard.

L. C.

(Gazette de France.)

On nous écrit d'Alais, 16 janvier 1850 :

On n'entend plus ici que ce cri : les délégués de Nîmes nous ont trompés ; ceux d'Uzès sont des Iroquois ou bien ils ont eu l'indignité de ne pas nous faire connaître l'opinion du pays, dont ils se disaient les représentants (ce sont les délégués d'Alais qui parlent). C'est abominable ! nous n'avons d'ailleurs pas assez fait attention à la protestation, soit des ouvriers qui font partie de l'ancien Comité départemental, soit à celle de la population. Nos meneurs sont désorientés, éperdus. « On a fait des brioches, disent-ils, on aurait très-volontiers porté Lourdoueix si on avait su. » Oh ! si c'était à refaire ! Ces Messieurs de Nîmes le savaient ou devaient le savoir. Quelle humiliation pour le Gard ! Les gérémiades sont continuelles ; mais il est trop tard. — Il y a un moyen de tout arranger : qu'un député de Nîmes donne sa démission, et alors M. de Lourdoueix sera unanimement proclamé. Je vous dirai que cette idée sourit ici à beaucoup de monde ; c'est, il me semble, un dévouement nécessaire, indispensable dans ces circonstances ; je dirai plus, c'est un devoir. On ne revient pas, ici, que la Côte du Rhône, comme on le dit, ait donné plus de voix à Lourdoueix qu'au pauvre du Graïl. On fulmine contre les délégués d'Uzès et de Nîmes en général. Maintenant, si une nouvelle élection était à faire, nos amis peuvent être convaincus que pas une voix légitimiste ne manquerait.

Les partisans du grand publiciste sont plus nombreux qu'on ne croyait. On fait de sérieuses réflexions ; on avoue s'être trompé et avoir été induits à erreur ; oui, on a été frappé de stupeur. On ne croyait pas à un fort parti, et l'on ne peut que déplorer tardivement le succès de Favand.

X. X.

— M. le Maire de Nîmes a fait afficher la révision annuelle des listes électorales. Les électeurs doivent se faire inscrire d'ici au 25 janvier.

PARIS, 16 Janvier.

Il est très-difficile, par le temps qui court, de garder un secret ; la mèche des projets impérialistes est complètement éventée.

Voici à peu près quel était l'ordre et la marche de la cérémonie. On s'était assuré du concours d'un certain nombre de représentants qui devaient accepter la dignité viagère de sénateurs, avec un traitement de 25,000 fr. On choisissait un dimanche pour faire le coup; un habile chef de police promettait d'enlever, dans la nuit, cent personnes des plus notables dans l'Assemblée, dans l'armée et dans la presse, dont on redoutait une résistance énergique; à défaut du général Changarnier qui refuse avec beaucoup de réserve et de fermeté de s'engager dans une aventure illégale, on installait nuitamment aux Tuileries le chapeau napoléonien; on fermait hermétiquement les portes de l'Assemblée nationale, on proclamait à son de trompe et de grosse caisse *l'appel au peuple*, et l'on espérait escamoter trois ou quatre millions de suffrages sous prétexte du *salut de la société*. Mais la mèche est éteinte.

— On parle beaucoup d'une réunion de généraux qui aurait eu lieu dimanche chez l'ancien chef du pouvoir exécutif, et à laquelle auraient assisté plusieurs des membres militaires de la majorité. L'article de la *Presse* du matin, dans lequel on rappelait à M. le général Cavaignac la déclaration faite par lui à la tribune, et sa résolution de défendre la Constitution jusqu'à la mort, aurait été, sinon le motif de cette réunion, au moins le texte des résolutions qui y ont été agitées et adoptées.

— Le bruit courait hier à Paris que le gouvernement avait dû recevoir la nouvelle de la rentrée du pape à Rome pour le 15.

Le Saint-Père aurait quitté Portici le 5, et se serait arrêté quelques jours à Terracine.

L'armée expéditionnaire laisserait à Rome quatre régiments. Les généraux Molière, Vaillant, Niel et Sauvan rentreraient en France.

— La commission d'initiative parlementaire est chargée de l'examen d'une proposition de M. Goulhot de Saint-Germain, relative à la mise en valeur des biens communaux.

— M. Richard (du Cantal), vient de déposer une proposition relative à l'étude des moyens propres à détruire les insectes nuisibles à l'agriculture.

— Plusieurs membres de l'Assemblée législative ont reçu aujourd'hui des lettres de leurs départements, qui annoncent de grands malheurs occasionnés par la grande quantité de neige tombée depuis quelques jours, notamment dans les Pyrénées et toutes les contrées montagneuses de la France.

— M. Piscatory a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'augmentation de solde des sous-officiers. M. Odilon Barrot, nommé au premier tour, a décliné cet honneur par un refus.

Nous attendons encore les invectives de la *Gazette* pour lui répondre sur chaque point.

Assemblée législative.

Séance du 14 janvier.

La commission d'initiative parlementaire s'est dessaisie de deux propositions, l'une de M. Charras et l'autre de M. Cholat, ayant pour but d'augmenter la solde des sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats. L'Assemblée les a renvoyées toutes les deux à la commission chargée d'examiner le projet du ministère de la guerre sur l'amélioration du sort des sous-officiers de l'armée.

L'Assemblée aborde ensuite la discussion du projet de loi sur l'instruction publique.

La question est assez importante, assez populaire, pour qu'il fût permis d'espérer que l'ouverture des débats qui vont la décider présentât quelque intérêt et ne fût point exempte de solennité. Il n'en a rien été.

Le premier orateur inscrit contre le projet, M. Barthélemy Saint-Hilaire, a occupé la tribune pendant toute la séance; il ne lui a pas fallu moins de trois heures pour développer dans toute son étendue un thème entièrement favorable au monopole universitaire.

Selon l'orateur, le nouveau projet de loi n'est qu'une machine de guerre habilement dirigée par l'Etat, — lisez l'enseignement de l'Université, — au profit des congrégations religieuses.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a été long et diffus dans ses développements; c'est qu'il y a des causes tellement malheureuses, qu'elles sont destinées à compromettre même les meilleurs avocats. Le monopole universitaire est de ce nombre.

C'est M. Parisis qui doit répondre demain à M. de Saint-Hilaire.

Séance du 15 Janvier.

Ceux qui ont assisté hier à la séance, et qui croyaient en avoir fini avec M. Barthélemy St-Hilaire, se sont étrangement trompés. Ce défenseur maladroit du monopole universitaire nous a donné aujourd'hui un *post-scriptum* à son discours, presque aussi long et aussi diffus que son discours lui-même.

M. Parisis ne veut pas qu'on reproche à la loi d'être cléricale, ni qu'on en rende la religion solidaire, car si l'Eglise eût été maîtresse de régler l'enseignement selon ses désirs, elle l'eût déclaré libre.

Malgré l'heure avancée, l'Assemblée veut encore entendre M. Victor Hugo.

M. Victor Hugo a exposé très-nettement ses idées sur la question.

Il ne veut pas de la loi qu'on nous apporte parce qu'elle est une arme pour le parti clérical. Voilà pourquoi il exclut les évêques et leurs délégués de tous les conseils de surveillance; voilà pourquoi il entend que l'enseignement reste exclusivement laïque.

C'est sur ce thème que M. Victor Hugo a fait un discours très-imaginé, très-chaud et surtout très-socialiste.

Séance du 16.

M. Poujoulat réfute M. Victor Hugo, dont il appelle le discours un mélodrame de tribune.

M. Pascal Duprat combat le projet.

Etudes Historiques.

RESTAURATION

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Par M. H. de LOURDOUEIX.

(Suite.)

Qu'un philosophe, un homme de génie, soient insuffisants, passe; mais en est-il de même d'une nation entière? Nous touchons là l'erreur funeste qui nous menace aujourd'hui de l'abîme et qui est la source de nos malheurs politiques depuis soixante ans. *Un peuple, dit-on, peut se faire une constitution quand il lui plaît.* M. de Lourdoueix répond: Voulez-vous dire qu'il en a le droit? Je le nie. Voulez-vous dire qu'il en a le pouvoir? Je l'accorde, mais comme un homme a le pouvoir de se nuire et de se suicider. Or, le pouvoir ne légitime pas le droit; c'est juste le contraire. Suivons M. de Lourdoueix dans ses preuves.

1° Qui dit *peuple* ou *nation* dit société déjà constituée; donc, un peuple à l'œuvre d'une constitution en détruit, par le fait, une antérieure. Or, celle-ci a été jusque-là la source de tout droit et de tout devoir politique; montrez-moi donc un droit contre un droit, un devoir contre un devoir, et votre entreprise est légitimée. Mais c'est absurde.

2° Un peuple qui veut se faire une constitution doit commencer par se dissoudre et faire, en un mot, non pas ce qui est, mais que ce qui est ne soit pas. Folie.

3° Un peuple qui veut se faire une constitution devrait d'abord se délier de celle qui lui confère tous les titres, et partant tous engagements. Ingratitude. Comment qualifiez-vous un citoyen qui profite de son droit pour détruire la cité, un Français qui se targue de cet honneur pour insulter la France? Comment, dis-je, appelez-vous cet étourdi qui arguerait du droit que le père a conféré à son fils pour répudier sa paternité?

Je le répète donc: absurdité, folie, ingratitude! Sans l'esprit du mal qui souffle sur le cœur humain pour pervertir l'intelligence, nous n'aurions à déplorer que l'ignorance des novateurs, et il suffirait de la lumière des bons livres, comme celui-ci, pour ramener l'homme à la raison et à la reconnaissance du privilège que Dieu lui a fait en lui donnant pour patrie la France de ses aïeux.

C'en est donc fait du droit: le peuple n'a plus que le pouvoir de se faire une constitution, comme l'homme celui de s'enivrer et de se détruire. Suivons-le dans ce travail de révolte, comme les enfants suivent un fou ou un insensé.

Et d'abord va-t-il se lever en masse et la faire lui-même? on le dit impossible; supposons-le possible. Hélas! si un pareil contrat est l'expression même de la nature, nous pouvons en désespérer en pleine civilisation; que deviennent, s'il en reste encore de nos jours, la spontanéité et la franchise des temps primitifs aux prises avec les ruses parlementaires, les engagements de l'opinion, les intrigues des meneurs, les caresses du personnage influent, etc? Il en est, croyez-moi, des constitutions comme des eaux pures: il faut les aller prendre à l'origine du ruisseau. Un peu plus bas que le pont de la Révolution, la Seine réclame le filtre, et encore, en filtrant, n'atteignez-vous que les ordures les plus propres; celles qui y subsistent une dissolution ou une combinaison vous échappent. Malheureusement, il en est du monde moral comme du monde physique: rien ne se combine plus facilement que les contraires; et la droiture, la sincérité des masses, ne résisteront pas au contact des finesses de ces chefs de file de la rouerie qu'on nomme les hommes politiques. Si grand que soit le bien, si vous le multipliez avec le mal, vous aurez un produit affecté du signe négatif. Ainsi serait la constitution.

Certes, ce n'est pas M. de Lourdoueix, l'apôtre de l'*Appel au peuple*, qui s'inscrirait contre les volontés du peuple franchement exprimées; mais plus prudent et plus fidèle au droit, il vous demande de proposer au peuple la question préalable: faites-lui connaître, dit tous les matins la *Gazette de France*, les principaux articles de sa constitution ancienne, et demandez-lui s'il en veut une nouvelle. C'est loyal et démocratique; aussi les démocrates n'en veulent pas: ils se souviennent de l'expérience et des cahiers de 1789.

(La suite au numéro prochain.)

DIALOGUE.

LA PROVINCE. O messager fidèle!
Qui reviens de Paris,
Dis-nous quelle nouvelle
Occupe les esprits?

